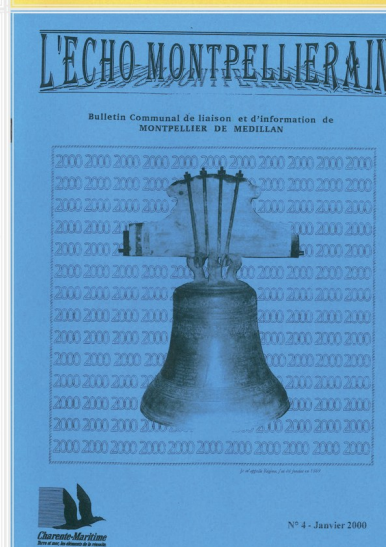
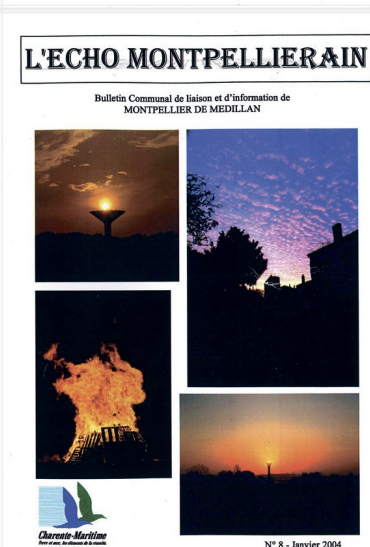
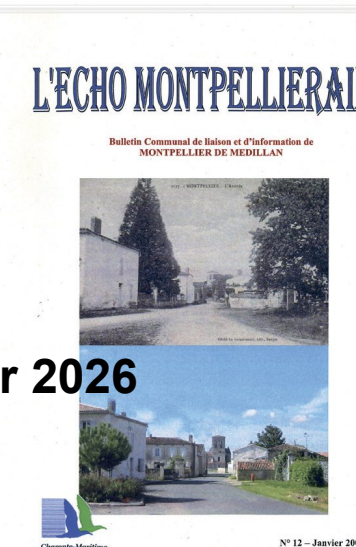
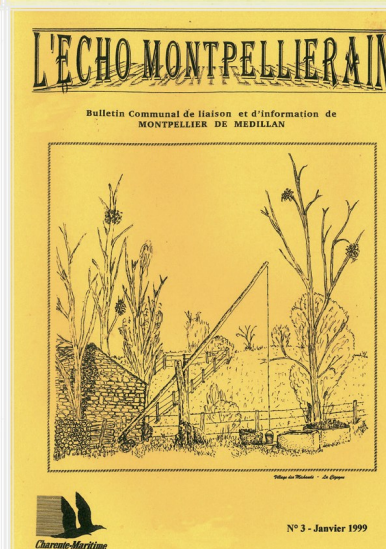
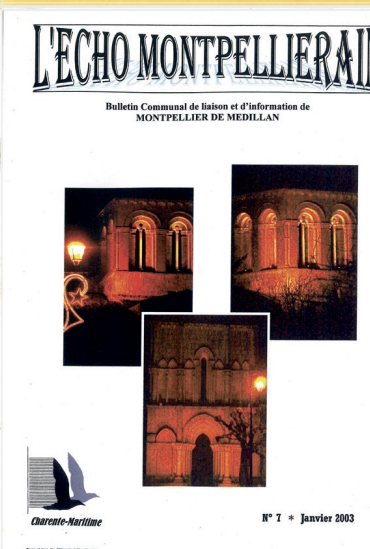
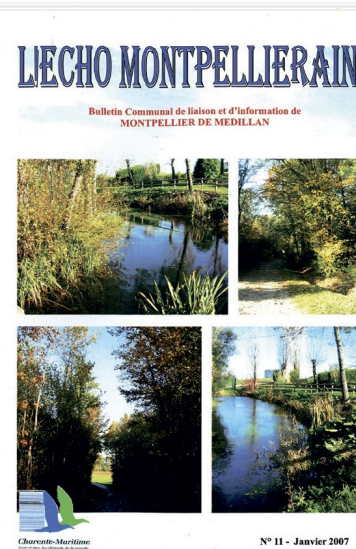
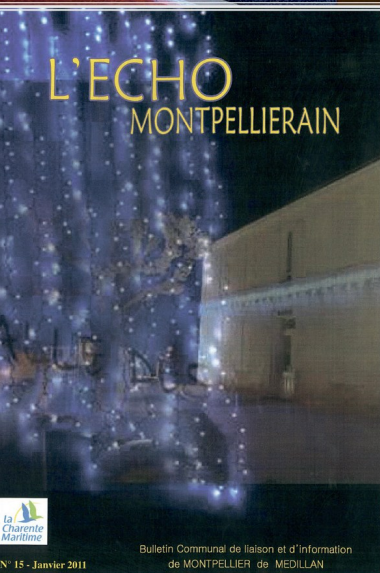
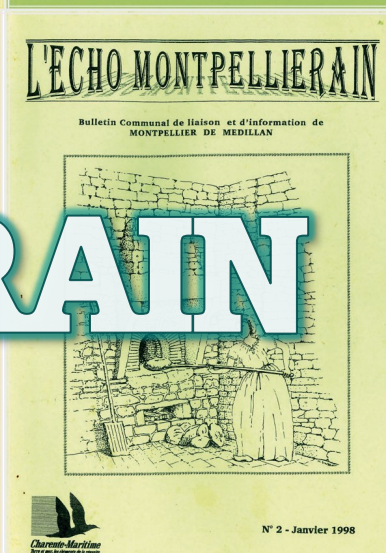
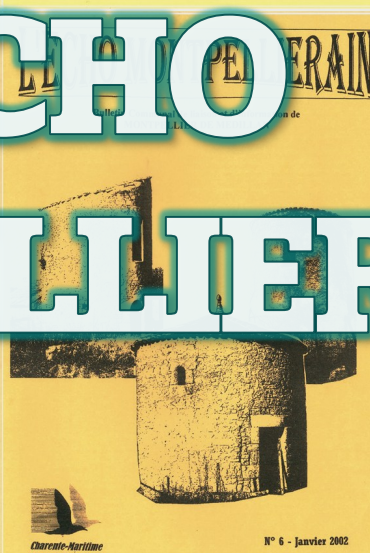
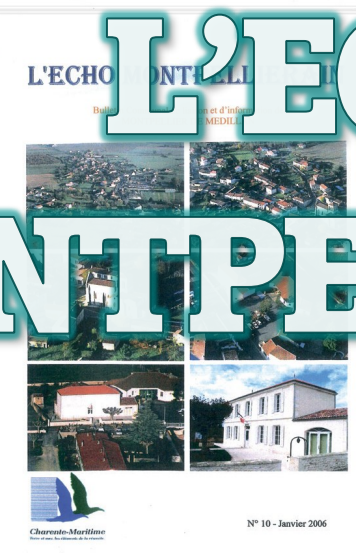
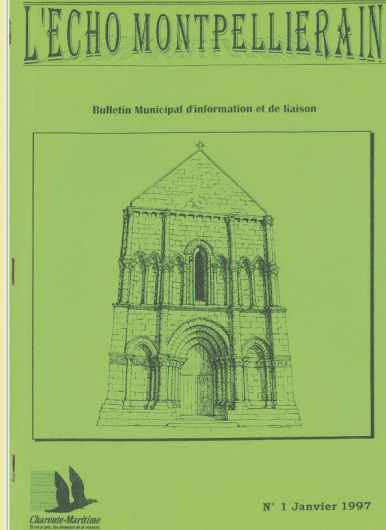
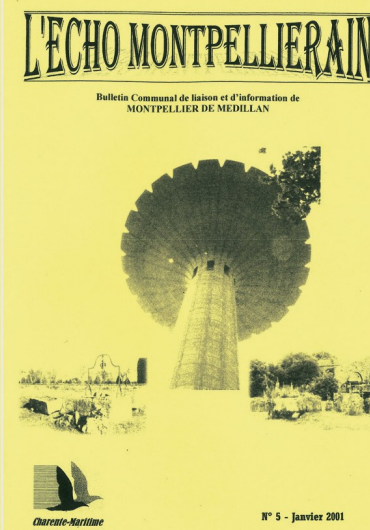




SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	page 3
INFOS COMMUNE	
Mairie / RPI / Gendarmeries	page 4
Cabinet Médical / Déchetteries	page 5
Tarifs Cantine / Garderie / Salle des Fêtes	page 6
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
Carte d'identité / Passeport / Mails infos commune	page 7
PERSONNEL COMMUNAL	page 8
COMMISSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	page 9
LES BUDGETS 2024	
Budget de fonctionnement	page 10
Budget d'investissement	page 11
INFOS PRATIQUES	
Communauté de Communes de Gémozac	page 12
Conseiller numérique / Recensement JDC 16 ans	page 13
Cyclad Pass	page 14
France renov'	page 15
TRAVAUX en 2025	p. 16-17
VIE COMMUNALE	
Octobre rose / Movember	page 18
Les vœux du Maire 2025	page 19
Invitation vœux du Maire 2026	page 20
Repas communal 2025	page 21
Invitation repas communal 2026	page 22
Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre	page 23
Fête communale	page 24
Circuit VTC et Pédestre / Balades Romanes et gourmandes	page 25
Départ retraite Sylvie Nicolle	page 26
ECOLE MATERNELLE	p. 27-28
LES ASSOCIATIONS COMMUNALES	page 29
PARENTS D'ÉLÈVES	page 30
YOGA / ARS	page 31
CLIN D'ŒIL	page 32
ACCA	page 33
CLUB DES LOISIRS M DE M	p. 34-35
ÉTAT-CIVIL 2025	page 36
COMMERCE ET ARTISANS	p. 37-38-39

LE MOT DU MAIRE



Chers Montpelliérains, Chère Montpelliéraines

Permettez-moi au nom de l'équipe municipale de vous souhaiter tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Peut-être, êtes-vous surpris de la couverture de notre Écho cette année ? Étant la 30^e édition, nous avons décidé de faire un petit rappel des couvertures des éditions précédentes. Une façon de remercier et d'avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui ont œuvrés pour ces réalisations.

2025 fut mouvementée au niveau National avec des gouvernements instables et incohérents. Ils doivent faire des économies mais ils ne trouvent pas mieux que d'augmenter les dépenses. Heureusement que nous gérons différemment nos budgets communaux. La différence avec l'État, est que nous n'augmentons pas les recettes pour subvenir aux dépenses. Nous avons un budget et nous nous y tenons comme chacun d'entre vous dans son foyer.

Malgré les diminutions des dotations de l'État et des subventions, nous avons tout de même maintenu nos investissements dans la voirie, poste de dépenses important pour notre commune. Les routes doivent rester en bon état car elles sont empreintées chaque jour par la quasi-totalité de notre population.

Pour les bâtiments, l'électricité de l'église est refaite, la rénovation des toitures de la salle associative et du presbytère sont en cours ainsi que l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

Notre école a vu l'une de ses cantinières, Sylvie Nicolle, partir à la retraite après de longues années de loyaux services et de patience avec les enfants. Notre nouvelle recrue, Karine, est tout aussi bienveillante et rigoureuse dans son travail.

Vous n'êtes pas sans savoir que les prochaines élections municipales auront lieu cette année les 15 et 22 mars 2026.

Les conditions de vote ont été modifiées : vous devrez voter pour une liste entière sans panachage, sinon, votre vote sera nul. Ridicule pour nos petites communes mais obligatoire.

Je tiens à remercier les associations qui créent un tissu social au travers de leurs activités et de leurs manifestations, ainsi que tous les bénévoles aidant pour notre fête communale. Merci également à chacun d'entre vous qui au travers de petits gestes, aidez Sandra, notre employée communale, à ce que notre commune reste le plus agréable et le plus propre possible.

J'espère que tout cela se poursuivra dans les années à venir.

Bonne année à tous.

Le maire, Thierry Georgeon

INFOS COMMUNE



Adresse : 12 Route de Meursac
17260 Montpellier de Médillan

Tél : 05.46.91.62.89

E-mail :

mairie@montpellierdemedillan.fr

Accueil du public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30

Sur rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi après-midi
de 14h à 16h30

Pour vos démarches administratives ou pour des renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail.

Site internet : www.montpellierdemedillan.fr

Pour toute demande de légalisation de signature, contactez impérativement la mairie au préalable pour convenir d'un rendez-vous.

RPI MONTPELLIER-de-M./ST-ANDRE-DE-LIDON

Ecole maternelle et garderie périscolaire de Montpellier-de-Médillan	Tél : 05.46.91.64.64
Ecole primaire et garderie périscolaire de Saint-André-de-Lidon	Tél : 05.46.90.05.16

GENDARMERIES DE COZES ET DE GEMOZAC

Conditions d'accueil du public :

GEMOZAC : Tél : 05.46.94.20.19

- lundi et vendredi de 8 heures à 12 heures et le mercredi de 14 heures à 18 heures

COZES : Tél : 05.46.90.80.24

- du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- dimanches et jours fériés : 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures

INFOS COMMUNE

Cabinet Médical ESCULAPE
10 route de Meursac
Montpellier de Médillan
05 46 91 60 88
scm.esculape@gmail.com

Médecins généralistes

Philippe DEVEDEIX
José GALVEZ
Romain GELLIS

Dentiste

Sébastien SALLABERRY

Podologues

Maxime PERRIN
Laurent RUTAUULT

Infirmiers

Hélène DELAGE
Xavier REBOUX
Elodie HELIAS

Uniquement sur rendez-vous

Kinésithérapeutes

Frédéric MAIGE
Nicolas DOREAU

Au sein du cabinet médical Esculape, le docteur MAIGE, formé à l'Ecole du Dos mail 14, propose une suite de soins de prévention contre le mal de dos. Les séances ont lieu à la salle associative près de l'église.

Contact 06 18 00 52 06

Un défibrillateur se situe à l'entrée du cabinet médical

DECHETTERIES gérées par CYCLAD

JOURS	MONTPELLIER DE MEDILLAN	GEMOZAC
LUNDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30
MARDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30
MERCREDI	FERME LE MERCREDI	9H à 12H30—14H à 17H30
JEUDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30
VENDREDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30
SAMEDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30

Tarifs de la cantine

Repas livrés par API Royan

Repas enfants : 3.00 €

Repas adultes : 5.10 €

GARDERIE PERISCOLAIRE

Pas d'augmentation des tarifs de la garderie :

Une heure : 1 €

Carte de 10 heures : 9 €

Carte de 30 heures : 25 €

Carte de 60 heures : 45 €

Carte de 100 heures : 74 €



POUR LE REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Les parents pourront régler soit par internet TIPI, soit chez le buraliste en espèces ou carte bancaire, soit par prélèvement automatique au TRESOR PUBLIC.

Location de la salle des fêtes aux habitants de la commune

	Tarif unique
2 jours avec cuisine	150 €
+ forfait vaisselle	+ 30 €
Caution	200 €

POUR LE REGLEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Après avoir fait la demande en mairie, et déposé un chèque de caution, vous recevrez un avis de paiement du TRÉSOR PUBLIC.

Pour les personnes qui n'habitent pas la commune, les tarifs diffèrent et ils doivent se renseigner à la mairie.

DEMANDES DE CARTE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT

La commune ne peut plus instruire les dossiers de demandes de carte d'identité et de passeport, il faut maintenant prendre rendez-vous dans les mairies habilitées :

Mairie de Gémovac : Tél : 05.46.94.20.35 sur RDV (possibilité de prendre RDV sur internet)

Mairie de Cozes : Tél : 05.46.90.90.97 sur RDV (possibilité de prendre RDV sur internet)

Mairie de Saint Georges de Didonne : Tél : 05.46.05.07.27 sur RDV

Mairie de Pons : Tél : 05.46.91.46.46 sur RDV

Mairie de Saintes : Tél : 05.46.92.34.45 sur RDV

Vous pouvez pré-remplir le formulaire sur internet

ants.gouv.fr/

MAILS D'INFOS POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Si vous souhaitez bénéficier des informations de la mairie (manifestations, informations diverses, demandes à la population, décès de personnes domiciliées sur la commune avec l'accord des familles) etc. Vous pouvez recevoir les informations directement sur votre mail : les informations vous sont envoyées par la Mairie, il suffit de remplir un formulaire d'autorisation ci-dessous ou disponible à la mairie.

**Coupon à découper et à renvoyer à la mairie ou à déposer
dans la boîte aux lettres de la mairie.**

Monsieur et/ou Madamesouhaite(nt)
recevoir par mail les informations concernant la commune.

Mail :

.....

A Le

Signature Madame

Signature Monsieur

Jours d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2025

PERSONNEL COMMUNAL	FONCTIONS	Taux horaire
Aurore CHANEZ	Rédacteur (secrétariat de mairie)	35H/semaine
Karine BOISSINOT	Adjoint technique (cantine, entretien et bâtiments communaux)	25H/semaine
Catherine REMBERT	Adjoint technique (garderie)	9H/semaine
Marie-France CHOLLET	Adjoint technique (cantine, garderie, entretien école et mairie)	13H/semaine
Sandra VIAUD	Adjoint technique (entretien bâtiments com- munaux et espaces verts)	35H/semaine
Estelle BLANCHET	Adjoint technique (garderie, cantine)	12H/semaine
Céline PRUDHON	Adjoint technique (pause méridienne)	3H/semaine
Lydia MOREAU	Agent technique (entretien bâtiments com- munaux)	2H/semaine



Sandra



Marie-France, Estelle et Karine



Catherine

Commissions des membres du conseil municipal

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole :

Monsieur le Maire
GEORGEON Thierry
et **Première adjointe**
JACAUD Annick

SIVU R.P.I. Montpellier/ Saint-André :

GEORGEON Thierry, GUERIN
Vanessa, RAISON Sandrine,
PLAUD Richard, NEAU Cyril

Conseil d'école :

GEORGEON Thierry, BORDET
Céline, RAISON Sandrine, GUE-
RIN Vanessa, POLLET Mireille

Syndicat d'électrification :

Un grand électeur :
LAINE Christian

Eau17 (syndicat des eaux 17) :

Un délégué titulaire : GEOR-
GEON Thierry et **une déléguée**
suppléante : JACAUD Annick

Syndicat départemental des chemins :

Un électeur : LAINE Christian

Soluris (syndicat informatique) :

POLLET Mireille (titulaire) et
SORIGNET Michelle (suppléante)

Commission des bâtiments :

NICOLLE Eric, JEANNAUD
Michèle, GUERIN Vanessa,
DECOMBE Christian,
PLAUD Richard

Commission de la voirie :

LAINE Christian, DECOMBE
Christian, JEANNAUD Michèle,
PICOULET Damien, LAINE Jean-
Marie, PLAUD Richard, NEAU
Cyril.

Commission Fête, cérémonies et associations :

JACAUD Annick, POLLET
Mireille, JEANNAUD Michèle,
LAINE Christian, NICOLLE Eric,
NEAU Cyril, DECOMBE Christian,
PLAUD Richard.
Hors conseil : MOUNIER Damien,
TOURNIER Gaël, TROTIN Jean-
Paul

Révision liste électorale :

Déléguée de l'Administration :
JEANNAUD Michèle

Commission urbanisme, environnement et cimetière :

JACAUD Annick, POLLET
Mireille, RAISON Sandrine,
BORDET Céline,
DECOMBE Christian

Commission bulletin municipal :

POLLET Mireille, BORDET Céline,
Cyril NEAU

Commission scolaire et cantine :

BORDET Céline, RAISON
Sandrine, GUERIN Vanessa,
PLAUD Richard.

Pays de Saintonge Romane :

POLLET Mireille, RAISON
Sandrine

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles en 2024	Dépenses réelles en 2025	BUDGET PRIMITIF 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général (eau, EDF...)	182 635.79 €	176 078.62 €	230 789.75 €
Chapitre 012 : Frais de personnel	157 293.04 €	167 871.41 €	175 759.20 €
Chapitre 14 : Attribution compensation CDC	9 325.00 €	9 325.00 €	9 325.00 €
Chapitre 65 : Autres charges : indemnités, participations	86 237.87 €	82 801.82 €	94 499.00 €
Chapitre 66 : Charges financières	526.77 €	462.08 €	462.08 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : titres annulés, secours	158.40 €	3 488.00 €	4 000.00 €
Chapitre 68 : Dotations provisions	1056.89 €	1 095.32 €	1 155.00 €
Opérations d'ordre (023 vir vers l'Investissement + 042 cessions)	216 206.63 €	216 206.63 €	216 206.63 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	653 437.39 €	657 328.00 €	732 196.66 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réelles en 2024	Recettes réelles en 2025	BUDGET PRIMITIF 2025
Chapitre 70 : Cantine, concessions cimetière...	41 117.96 €	25 532.50 €	25 692.64 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	287 503.84 €	226 948.00 €	269 500.00 €
Chapitre 74 : Dotations	97 674.42 €	110 663.50 €	83 000.00 €
Chapitre 75 : Locations immeubles communaux	41 125.01 €	47 169.03 €	47 400.00 €
: Excédent du budget annexe			
Chapitre 76 : Produits financiers	8.63 €	8.63 €	0.00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	101.00 €	0.00 €
Résultat reporté N + 1	302 614.55 €	306 604.02 €	306 604.02 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	770 970.06 €	717 026.68 €	732 196.66 €

SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Le Conseil vote les subventions communales pour le budget 2025 : 1 830.00€

- ACCA Montpellier.....	: 160 €
- Clin d'œil.....	: 160 €
- M de M Club de loisirs.....	: 160 €
- Alpine Renault Saintonge.....	: 160 €
- Association des parents d'élèves: les Saint'illan.....	: 160 €
- Fondation Bergonié.....	: 100 €
- Hôpital pour enfants POITIERS.....	: 50 €
- Banque alimentaire.....	: 100 €
- Ligue contre le cancer.....	: 50 €
- Secours catholique Gémozac.....	: 50 €
- Foyer socio-éducatif du collège de Gémozac.....	: 150 €
- Restos du cœur.....	: 50 €
- France Alzheimer 17.....	: 50 €
- AFM Téléthon.....	: 50 €
- APF France Handicap.....	: 50 €
- FREDON Charente Maritime.....	: 180 €
- Association prévention routière.....	: 50 €
- Croix rouge française.....	: 50 €
- AFSEP (Sclérose en plaques).....	: 50 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

OPERATIONS	Budget 2025	Réalisé 2025
TERRAIN MAISON ROUDIER	312 000.00 €	0.00 €
MAISON ROUDIER (TRAVAUX)	17 000.00 €	3 981.89 €
ECOLE	3 500.00 €	0.00 €
MAIRIE	17 000.00 €	11 519.20 €
TRAVAUX EGLISE	17 000.00 €	12 420.00 €
VOIRIE	90 000.00 €	3 504.00 €
PRESBYTERE LOGEMENTS COMMUNAUX	23 000.00 €	3 542.00 €
TRAVAUX SALLE DES FETES	34 000.00 €	18 974.55 €
LOGEMENTS ECOLE	0.00 €	0.00 €
TRAVAUX CIMETIERE	5 000.00 €	0.00 €
ATELIERS - ACHAT MATÉRIEL	9 791.74 €	1 313.56 €
MAISON DUBAN	4 000.00 €	0.00 €
ANNUITÉS CAPITAL EMPRUNTS EN EUROS	6 709.40 €	6 709.40 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	10 005.49 €	0.00 €
DEPOT ET CAUTION	600.00 €	300.00 €
Total Général Dépenses	549 606.63 €	62 564.60 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

OPÉRATIONS	Budget 2025	Réalisé 2025
MAISON DUBAN	0.00 €	0.00 €
MAISON ROUDIER	173 400.00 €	38 623.72 €
TERRAIN MAISON ROUDIER	160 000.00 €	0.00 €
RESTRUCTURATION ECOLE	0.00 €	0.00 €
TRAVAUX CIMETIERE	0.00 €	0.00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 000.00 €	200 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE-RD139	11 146.63 €	11 146.63 €
OPÉRATIONS D'ORDRE- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	5 060.00 €	5 060.00 €
TAXE D'AMÉNAGEMENT	0.00 €	1053.42 €
Total Général Recettes	549 606.63 €	255 883.77 €

TAXES COMMUNALES

Le Conseil municipal avait décidé de conserver les mêmes taux d'imposition en 2025.

Le taux communal de la taxe sur les propriétés bâties doit être cumulé avec celui de la TFPB départementale qui est égal en Charente-Maritime à 21,50%.

TAXES	Taux communaux 2025	Produit attendu 2025 prévisionnel
Taxe Foncier bâti	9.01 % + 21.50 %	248 840,00 €
Taxe Foncier non bâti	32.43 %	22 928,00 €
TOTAL		271 768,00 €



La Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole

vous accueille du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h 30
et de 14 heures à 17 h 30

au 32 avenue de la Victoire 17260 Gémozac

Téléphone 05 46 94 50 19

Site internet : www.cdcgemozac.fr

SECTEUR ENFANCE

- Service Relais Petite Enfance
- Crèche à Tesson
- Lieu d'accueil parents enfants

SECTEUR JEUNESSE

- Centre de Loisirs de Rétaud
- Centre de Loisirs de Gémozac
- Club Ados Loisirs

SERVICES À LA PERSONNE

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- SSIAD Trema (22 rue du Général Leclerc à Gémozac) 05 46 42 19 19
- Contrat local de Santé
- Conseiller numérique
- Permanence d'un conciliateur de justice à partir de janvier les 2^e vendredi après-midi de chaque mois dans les locaux de la CDC
- Permanence d'un agent des finances publiques sur rendez-vous tous les mardi après-midi dans les locaux de la CDC.

DÉCHETS

- La Redevance
- La collecte et les déchetteries par Cyclad (PASS Obligatoire)

URBANISME - ENERGIE, HABITAT ET ENVIRONNEMENT

- Autorisation d'urbanisme
- Conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) – permanence dans les locaux de la CDC

LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Gémozac

Ouvert pendant la période scolaire, tous les jeudis matin de 9 heures à 12 heures à la salle des associations rue du Maréchal Foch (à côté de l'aire de jeux)

Renseignements 05 46 93 66 99

DES CONSEILS PERSONNALISÉS POUR CONSTRUIRE RÉNOVER AGRANDIR AMÉNAGER



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de la Chte-Mme (CAUE 17) est une association créée par le département ayant pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Une de ces missions: **conseiller gratuitement les particuliers** dans leurs projets de construction, d'extension, de rénovation ou d'aménagement. L'architecte-conseil reçoit sur rendez vous, notamment à Gémozac, dans les locaux de la Communauté de Commune.

Comment prendre rendez-vous ? Contactez le CAUE17 au **05 48 17 25 00**

Le CAUE17 n'exerce aucune maîtrise d'œuvre, il intervient en amont des projets.



UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À VOS CÔTÉS



Yves QUENTIN

06.07.32.77.84

conseillernumerique@cdcgemozac.fr

La Communauté de Communes de Gémézac met à votre disposition un conseiller numérique pour vous accompagner dans vos usages du numérique du quotidien.

Comprendre et apprendre pour :

- Utiliser votre ordinateur, smartphone ou tablette
- Naviguer sur Internet et gérer vos mails en toute sécurité
- Installer et utiliser vos applications.
- Organiser et sécuriser vos documents
- Découvrir les bases du traitement de texte
- Découvrir l'intelligence artificielle.
- Créer votre Identité Numérique
- Gérer votre santé (Ameli, espace santé, rdv Doctolib,)
- Rester en contact avec vos proches.
- Rechercher un emploi ou une formation
- Suivre la scolarité de vos enfants
- Utiliser les services et paiements en ligne
- Découvrir les opportunités locales.
- Vous aider dans certaines démarches administratives
- Résoudre certains problèmes techniques
- Réfléchir aux usages des écrans pour les enfants



Bon à savoir

Apportez votre propre matériel (Ordinateur, Tablette, Smartphone). Nous apprendrons ensemble à l'utiliser.

ATELIER GRATUIT ouvert à tous à la médiathèque de Gémézac.

Médiathèque de Gémézac, 18 rue de la Libération,
atelier ouvert du mardi au vendredi 9h à 12 h et 14 h à 17h.

**Les agents de Frances Services vous accompagnent
dans toutes vos démarches au quotidien.**

Infos et rendez-vous :

Cozes 05 46 90 86 67 **Pons** 05 46 92 62 71 **Thénac** 05 46 92 63 58

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la mairie de ton lieu de résidence, muni de ta **carte nationale d'identité** ou ton **passport**, ainsi que ton **livret de famille** et un **justificatif de domicile**.

Pourquoi ?

A l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta Journée du Citoyen (JDC)

Grâce à ta JDC, un certificat de participation te sera délivré, il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, Baccalauréat...) et les concours (grandes écoles, entrées dans la Fonction Publique).

Il est également exigé pour passer le permis de conduire, il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du Service National Universel (SNU).

Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta mairie, dès 16 ans, afin de respecter le délai légal.

Collecte des déchets ménagers

Pour des raisons de salubrité publique nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties la veille du jour de collecte 14 ~~septembre~~ 2026

Les bacs doivent être rentrés le jour de la collecte dans les meilleurs délais.

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls habitants et professionnels de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité. Le nombre de passages est limité pour réguler les fréquentations et les apports. Le Pass donne accès à 24 passages par an.



Comment obtenir mon Pass ?

- 1 – Je me connecte sur **cyclad.org**
- 2 – Je remplis le formulaire et je télécharge mon

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (extrait K-Bis ou certificat RNE pour les professionnels).

3 – Je reçois par mail mon e-Pass après validation de ma demande.

4 – J'enregistre mon e-Pass sur mon téléphone (ou je l'imprime) et je le présente à chaque passage.

Si j'ai demandé un badge, je le reçois par courrier plus tard.



Je n'ai pas d'adresse mail ?

La demande de Pass avec un formulaire papier est possible.

Contactez le service public Cyclad au n°05 46 07 16 66

Le formulaire rempli pourra être déposé ou envoyé à l'accueil du Syndicat Mixte Cyclad.

Dès maintenant, demandez votre Pass pour accéder aux déchetteries.

Nouveau !

Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Toutes les informations et demande de Pass sur cyclad.org ou en scannant le QR Code ci-contre.

Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025. RDV sur cyclad.org
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contacter Cyclad au 05 46 07 16 66.

Une question ?
#cyclad.org • 05 46 07 16 66 • monpass@cyclad.org

Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, mun(e) d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, je me connecte sur cyclad.org ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



En pratique

Les déchetteries sont majoritairement équipées de barrières automatiques. A partir du 1^{er} janvier 2026, je présente mon Pass à la borne ou à l'agent pour accéder à la déchetterie. A chaque passage, le solde s'affichera sur la borne et sur le compte usager.

À noter !

Il ne sera délivré qu'un seul Pass par foyer ou par professionnel (il peut être partagé sur plusieurs téléphone)



Les bons gestes

- 1 – Avant d'aller en déchetterie je répare, je donne, je vends les objets en bon état. Je pense aux recycleries.
- 2 – Pour réduire mes apports de végétaux je pense au mulching, broyage, paillage et compostage.
- 3 – Je trie les textiles, le verre, les papiers et petits cartons, dans les bornes d'apports volontaire.
- 4 – Je sépare les déchets par matière avant de partir à la déchetterie pour faciliter le tri sur place.

Un conseiller France Rénov' vous guide dans la rénovations de votre habitat

Il y a toujours une bonne raison de rénover une habitation, réduire sa facture d'énergie ou améliorer le confort de son logement.

Adapter son logement au vieillissement ou à une situation de handicap et mettre son logement aux normes de sécurité et de salubrité.

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, la CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole a mis en place un « service public » d'informations et de conseils sur la rénovation de l'habitat.

Saintonge Habitat Energie
Plateforme de rénovation de l'habitat



**Un projet de rénovation?
Ayez le réflexe**





Pour contacter directement un Conseiller France Rénov':

 **05.46.94.86.96**

 **contact@saintongehabitat.com**

Permanences sur rendez-vous

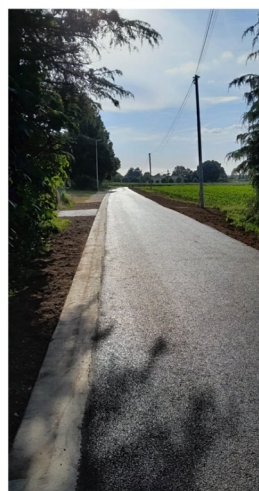
**Communauté de Communes de Gémozac
et de la Saintonge Viticole
32 Avenue de la Victoire
17260 GEMOZAC**

**Prise de rendez-vous**

2ème et 4ème lundi de chaque mois

TRAVAUX en 2025

Travaux de voirie aux villages d'Orennes et chez Durand



Salle des Fêtes

Installation Pompe à Chaleur (Chauffage et Climatisation)

De nombreux entretiens courants ont été effectués en 2025.



TRAVAUX en 2025

Église Electrification et éclairage intérieur



Presbytère et salle associative Remaniement de la toiture



OCTOBRE ROSE



Octobre, un mois en rose dans notre commune, pour sensibiliser et rappeler aux femmes l'importance du dépistage du cancer du sein afin de mieux comprendre, prévenir et agir puisque détecté au plus tôt ce cancer se guérit dans 90 % des cas.

NOVEMBER

Novembre, un mois en bleu dans notre commune car il est consacré à la santé masculine, notamment dans la lutte contre le cancer de la prostate, le plus fréquent chez les hommes, avec 50 000 nouveaux cas détectés chaque année dans notre pays.



LES VŒUX DU MAIRE

Samedi 18 janvier 2025, la cérémonie des vœux du Maire est un de ces moments privilégiés qui animent la vie locale et renforce les liens entre les habitants et les élus par des instants d'échanges, de communication et de convivialité.



Les montpellierains ont partagé le verre de l'amitié.



Thierry Georgeon
Maire de Montpellier de Médillan
Et les membres
du conseil municipal

Ont le plaisir de vous souhaiter une

**Belle et heureuse
année 2026**

Et vous invitent à la

Cérémonie des Vœux

Samedi 24 janvier
À 17 heures à la salle des fêtes